GUIDE DE L'EXPOSANT



26 OCTOBRE 2017

Au Centre de Congrès Prouvé À Nancy



SOMMAIRE

INFOR	MATIONS GÉNÉRALES	3
l.	ACCÈS, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS	2
1.	ACCÈS AU CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ	
2.	PARKINGS À PROXIMITÉ	
3.	SE DÉPLACER DANS LE GRAND NANCY	4
II.	LA MANIFESTATION AU CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ	
1. 2.	CALENDRIER DE LA MANIFESTATION	
VOTRI	E PARTICIPATION	6
l.	DESCRIPTIF DU STAND	-
1. 1.	STAND NU	
2.	STAND EQUIPÉ	
II.	LES DATES À RETENIR POUR L'ENVOI DES DOCUMENTS	
III.	DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À RETOURNER POUR VOTRE PARTICIPATION	8
	RMULAIRE N°1 : ENSEIGNE-DRAPEAU	
FUI	RMULAIRE N°2 : DÉCLARATION DE TRAVAUX	10
	RMULAIRE N°4 : LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS.	
FOI	RMULAIRE N°S : DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT	14
	AN DE DISPOSITION DES AMÉNAGEMENTS COMMANDÉS	
PREST	ATIONS COMPLÉMENTAIRES	16
	N DE COMMANDE N°1 : SIGNALÉTIQUE SUR STAND.	
RO.	N DE COMMANDE N° 1 : SIGNALETIQUE SUR STAND	12
	N DE COMMANDE N°3 : MATERIEL et ALIMENTATION ELECTRIQUE	
ВО.	N DE COMMANDE N°4 : CONNEXION INTERNET FILAIRE	20
	N DE COMMANDE N°S : AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA	
	N DE COMMANDE N°6: MOBILIER	
	N DE COMMANDE N°7 : PLANTES ET DÉCORATION FLORALE N DE COMMANDE N°8 : NETTOYAGE DE STAND	
BO:	N DE COMMANDE N° 8 : NETTOTAGE DE STAND	2
ВО.	N DE COMMANDE N°10 : LIVRAISON SUR STAND − COCKTAILS	26
	N DE COMMANDE N°11 : PERSONNEL TEMPORAIRE SPÉCIALISÉ	
RÉG	CAPITULATIF DE COMMANDES	28
RÈGLE	MENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION	29
I.	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES HALLS	30
II.	OBLIGATIONS DES EXPOSANTS	
1.	LIVRAISON et ENLÈVEMENTS	
2.	STOCKAGE DES EMBALLAGES VIDES	
3.	EMPLACEMENT DES STANDS	
4. 5.	AMÉNAGEMENT DES STANDS	
5. 6.	SÉCURITÉ	
7.	ASSURANCE	
8.	ENVIRONNEMENT	3
RÈGLE	MENT DE SÉCURITÉ INCENDIE	34
AVER I.	TISSEMENTAMÉNAGEMENT DES STANDS	
1.	OSSATURE ET CLOISONNEMENT DES STANDS - GROS MOBILIER	
2.	MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT	
3.	ÉLÉMENTS DE DÉCORATION	
4.	VELUMS - PLAFONDS - FAUX PLAFONDS	
5.	IGNIFUGATION.	
II. <i>1.</i>	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	
1. 2.	MATÉRIELS ÉLECTRIQUES	
III.	ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS	
IV.	CONSIGNES D'EXPLOITATION	37
V.	RÈGLES PARTICULIÈRES AU CENTRE PROUVÉ	
VI.	MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SOUMIS À DÉCLARATION	
VII.	CHARGÉ DE SÉCURITÉ	პზ

FORUM EST HORIZON 2017 INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES FORUM EST HORIZON 2017 INFORMATIONS GÉNÉRALES

I. ACCÈS, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS

1. ACCÈS AU CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ

Adresse postale / Entrée principale : CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ 1 Place de la République CS 60663 54063 Nancy Cedex

Adresse de livraison / Aire logistique : CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ Aire Logistique Rue Henriette Gallé-Grimm 54000 Nancy

Plus d'informations sur les livraisons pages 12 et 13.

2. PARKINGS À PROXIMITÉ

Sur le plan ci-contre vous trouverez les parkings à proximité du Centre de congrès Prouvé.

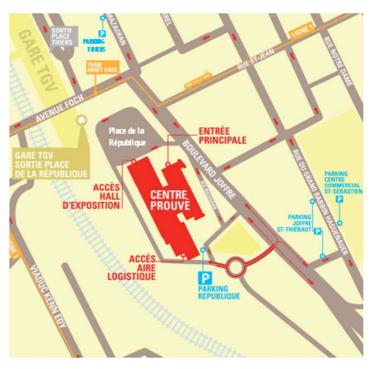
République, 455 places

Accès par la rue Mazagran ou Boulevard Joffre Ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h Tel : +33(0)3 83 30 78 58

Joffre St Thiébaut, 486 places

Accès par la rue du Grand Rabbin Haguenauer Ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h

Tel: +33(0)3 83 32 37 98



Centre Commercial St Sébastien, 1100 places

Accès par la rue du Grand Rabbin Haguenauer Ouvert de 9h00 à 20h30

Tel: +33(0)3 83 17 18 19

Thiers, 447 places

Accès par la Place Thiers Tel: +33(0)3 83 35 30 40

3. SE DÉPLACER DANS LE GRAND NANCY

Le Centre de congrès Prouvé se situe à 1 minute à pied de la gare TGV et de la plateforme des transports publics : tramway, bus, vélostan', voitures électriques en libre-service, station d'auto-partage.

Le centre de congrès est directement desservi par les lignes du réseau Stan' du Grand Nancy :

o Tramway: ligne 1

o **Bus:** lignes 11, 12, 13, 14 et 16

o Bus suburbains et interurbains : lignes H, J, K et N

Une station de taxi est à votre disposition directement sur la Place de la République.

Tél: +33 (0)3 83 37 65 37

Retrouver tous les renseignements utiles sur :

- www.reseau-stan.com
- www.g-ny.org (L'application G-Ny est disponible pour smartphones Android et iPhone)
- <u>www.grandnancy-congresetevenements.com/acces-simple-et-rapide.html</u>

FORUM EST HORIZON 2017 INFORMATIONS GÉNÉRALES

II. LA MANIFESTATION AU CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ



1. CALENDRIER DE LA MANIFESTATION

Période	Date	Horaires d'accès						
Livraison de colis pour stand								
•	Mardi 24 et Mercredi 25 octobre 2017 h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30	,						
Montage*								
Montage des stands nus	Mercredi 25 octobre 2017	De 13h00 à 18h00						
Installation des exposants	Mercredi 25 octobre 2017	De 13h00 à 18h00						
Accès aux exposants	Jeudi 26 octobre 2017	De 08h00 à 09h00						
Ouverture au public								
	Jeudi 26 octobre 2017	De 09h00 à 18h00						
Démontage*								
Repliement des exposants **	Jeudi 26 octobre 2017	De 18h00 à 20h00						
Démontage des stands décorateurs	Jeudi 26 octobre 2017	De 20h00 à 22h00						
Reprise de colis								
	redi 27 et Lundi 30 octobre 2017 h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30							

^{*}Le port du badge de montage et de démontage ainsi que des chaussures de sécurité est obligatoire pour toutes les personnes devant accéder aux halls d'exposition durant ces périodes.

2. CONTACTS

ORGANISATEUR: FORUM EST HORIZON

Nicolas RAUX Président

+33 (0)3 55 66 27 13 ou +33 (0)6 16 50 75 80

president@est-horizon.com

SERVICE AUX EXPOSANTS CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ :

+33(0)3 83 36 82 00 servex@gn-ce.com

^{**} Durant cette période tout démontage de structure, matériel d'éclairage ou enlèvement de mobilier et plantes est interdit. Seule est autorisée l'évacuation par les personnels de l'exposant des documentions, matériels de démonstration et éléments de PLV.

VOTRE PARTICIPATION

I. DESCRIPTIF DU STAND

Un comptoir d'accueil « Service aux Exposants » sera présent dans le hall d'exposition pendant la période de montage et de démontage. Pour toute demande sur place n'hésitez pas à vous en rapprocher.

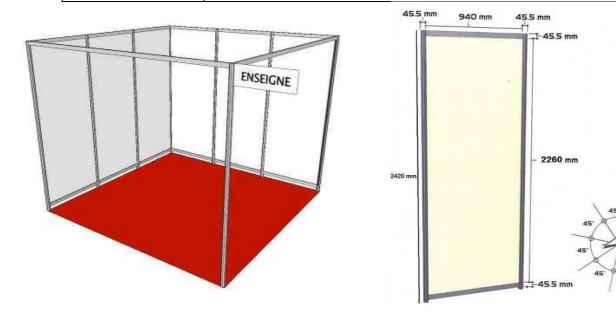
1. STAND NU

Pour les stands de surface nue, aucune structure, cloison, rampe d'éclairage et enseigne drapeau n'est prévue. Seulement un coffret électrique de 1 KW est inclus.

2. STAND EQUIPÉ

Les services proposés ci-dessous sont valables uniquement pour les stands équipés. Ils comprennent les services suivants :

	Surface							
	De 6 m ² à 18 m ²							
Structure	Structure aluminium couleur naturelle anodisée et panneaux de remplissage blanc.							
	Hauteur : 2.40m							
Rampe LED	1 rampe							
Signalétique	1 enseigne drapeau Recto Verso, 600 x 200 mm							
	(2 lignes de maximum 16 caractères)							
Tapis	Tapis aiguilleté Royal Blue (réf. ST0824)							
Electricité	1 Kw							
Mobilier	1 comptoir MAYA blanc fermant à clef + 2 tabourets MINA noirs + 1 corbeille noire							



Exemple de stand de 9m² - le coloris moquette sera Royal Blue

ATTENTION : il est interdit de percer, clouer ou visser les cloisons. Le double face mousse ou tout autre scotch fort ne sont pas permis sur les panneaux et structures. En ce sens, toute dégradation constatée vous sera facturée.

II. LES DATES À RETENIR POUR L'ENVOI DES DOCUMENTS

Documents	Retour	Date limite	Page
LES FORMULAIRES TECHNIQUES		Au plus tard le	
FORMULAIRE N°1 : ENSEIGNE-DRAPEAU	Obligatoire	28 / 09 / 2017	9
FORMULAIRE N°2 : DÉCLARATION DE TRAVAUX	Obligatoire	28 / 09 / 2017	10
FORMULAIRE N°3 : ACCÈS ET STATIONNEMENT POUR DÉCHARGEMENT OU RECHARGEMENT	Obligatoire	05 / 10 / 2017	11
FORMULAIRE N°4 : LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS	Obligatoire	05 / 10 / 2017	12
FORMULAIRE N°5 : DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT	Optionnel	22 / 09 / 2017	14
PLAN DE DISPOSITION DES AMÉNAGEMENTS COMMANDÉS	Optionnel	28 / 09 / 2017	15

LES BONS DE COMMANDE	-	Au plus tard le	
BON DE COMMANDE N°1 : SIGNALÉTIQUE SUR STAND	Optionnel		17
BON DE COMMANDE N°2 : AMENAGEMENT DE STAND COMPLEMENTAIRE	Optionnel		18
BON DE COMMANDE N°3 : MATERIEL et ALIMENTATION ELECTRIQUE	Optionnel		19
BON DE COMMANDE N°4 : CONNEXION INTERNET FILAIRE	Optionnel		20
BON DE COMMANDE N°5 : AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA	Optionnel		21
BON DE COMMANDE N°6: MOBILIER	Optionnel	20/00/2017	22
BON DE COMMANDE N°7 : PLANTES ET DÉCORATION FLORALE	Optionnel	28 / 09 / 2017	23
BON DE COMMANDE N°8 : NETTOYAGE DE STAND	Optionnel		24
BON DE COMMANDE N°9 : LIVRAISON SUR STAND – BOISSONS	Optionnel		25
BON DE COMMANDE N°10 : LIVRAISON SUR STAND – COCKTAILS	Optionnel		26
BON DE COMMANDE N°11 : PERSONNEL TEMPORAIRE SPÉCIALISÉ	Optionnel		27
PRATIQUE! RÉCAPITULATIF DE COMMANDES Pour opérer un règlement global.	Obligatoire Si commande		28

Pour toutes questions relatives à ces documents, vous pouvez vous adresser au :

Service aux Exposants du Centre de congrès Prouvé :

Tel.: +33 (0)3 83 36 82 00 E-mail: <u>servex@qn-ce.com</u>

III. DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À RETOURNER POUR VOTRE PARTICIPATION

L'exposant doit en toute autonomie prendre en considération les dates limites définies ci-dessus pour compléter et retourner les documents.

Pour être valable une commande de prestation doit être accompagnée de la totalité du règlement ou du bon de commande correspondant émis par l'entité facturable. Les commandes reçues non conformes ne seront pas exécutées.

Les commandes parvenues après les dates limites seront exécutées dans la mesure des possibilités existantes à la réception.

Les prix unitaires des prestations dont les commandes seront enregistrées après la date limite, seront en outre **majorés de 20%** en raison des coûts de traitement.

Retour obligatoire

VOTRE PARTICIPATION



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

our toui	t rensei	gneme	ent, co	ntacte	r notre	service	e aux e	xposa	nts – T	el : +33	(0)3 8	3 36 8	2 00				
aison socia	le (exposa	nt) :												N° c	le stand :		
dresse:																	
ontact :																	
onction :											Télé	phone :					
DRMU						DRA	PEAU	J									
ır tous le	es stan	ds équi	ipės ur	niquem	ent.												
iquer l'i	intitulé	comn	nercia	l de vo	tre en	seigne	(une	lettre p	oar cas	se, 16 c	aractè	eres pa	ır ligne	e maxi	mum)		
e formul						_							_			par l'oi	rganis
				1													

VOTRE PARTICIPATION

Retour obligatoire



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter no	otre service aux exposants – Tel : +33 (0)3 83 36 82 00	
Raison sociale (exposant) :		
Adresse :		
Contact :	E-mail :	
Fonction:	Téléphone :	······
FORMULAIRE N°2 : DÉCLARA	ATION DE TRAVAUX	
<u>Choix du stand :</u>		
🗖 J'ai commandé un stand nu à l'orgai	nisateur.	
☐ J'ai commandé un stand équipé à l'o	organisateur.	
Aménagement du stand :		
	pour la réalisation et la décoration de votre stand, il est important de com e de donneur d'ordre engage votre responsabilité en cas d'accident pen	
Entreprise 1		
-		
Adresse :		
Contact (Nom, Prénom) :		
Tél. fixe :T	Fél. mobile :E-mail :	
Nature des travaux	Travaux en hauteur: 🗖 oui	□ non
Type de véhicule :	Hauteur du véhicule : Besoin hayon : □ oui	□ non
Entreprise 2		
Adresse :		
Contact (Nom, Prénom) :		
Tél. fixe :T	Fél. mobile :E-mail :E-mail :	
Nature des travaux	Travaux en hauteur: 🗆 oui	□ non
	Hauteur du véhicule : Besoin hayon : □ oui	
lo m'ongago à signalor touto modificat	tion ultérioure à la précente déclaration	
	tion ultérieure à la présente déclaration. Fonction	
Nom	Fonction	••••••

Retour obligatoire



A retourner au plus tard le 05 / 10 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

		par email à : s	servex@gn-ce.cor	n			
Pour tout renseign	ement, conta	cter notre service	aux exposants –	Tel : +33 (0)3	83 36 82 00		
Raison sociale (exposant) :							
Adresse:							
Contact :							
Fonction:				1ei	epnone:		
FORMULAI	RE N°3:A	CCÈS ET STA	ATIONNEME	NT POUR	DÉCHARG	EMENT OU	
RECHARGE	MENT						
Durant le montage		-			-	ouvé est autorisé	aux seuls
véhicules utilitaires							
Pour une meilleure besoins d'accès de v							
En cas d'un nombre					_	•	
avec une durée de s					oocia pai iliani	and plage noralle	а. сороссо.
VEHICULES UTILITA	AIRES					7	
Date d'arrivée	Heure	Nombre de	Type de	PTAC	Hauteur		
	d'arrivée	véhicule	véhicule		maximum.		
Au montage	_						
/							
//							
Au démontage	<u> </u>	<u>I</u>			l		
//							
//							
VEHICULES LOURDS							
Date d'arrivée	Heure d'arrivée	Nombre de véhicule	Type de véhicule	PTAC	Hauteur maximum.	Type de caisse ou de remorque	Hayon
Au montage	<u>'</u>			1	1		1
//							Oui /non
//							Oui /non
Au démontage							
//							Oui /nor
//							Oui /non
Besoin de manutent		ariot élévateur : C			·	osants du Centre F	rouvé)
Nom				ronct	UII		•••••

Retour obligatoire



A retourner au plus tard le 05/10/2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

97	par email à : serv	ex@gn-ce.com		
Pour tout renseignement, cor	ntacter notre service aux	x exposants – Tel : +3	33 (0)3 83 36 82 00	
Raison sociale (exposant):			N° de sta	nd :
			N° TVA intracommunautaire :	
			-0/1	
Fonction:			Téléphone :	
ORMULAIRE N°4 : LIV	/RAISON ET REP	RISE DE COLIS		
'exposant veillera à comm 'œuvre et l'avisera des con			des marchandises manute res.	ntionnées
e marchandises, limitées aux	seuls documentations	s et produits exposé	aison anticipée, ou enlèvemen és, et dans la mesure de sa cap	
es livraisons sont soumises à	• •		•	
l'oubliez pas d'imprimer et	coller sur vos colis « l	l'étiquette adresse	e» de la page 13.	
IVRAISONS DE COLIS AU MO	ONTAGE ET ENLEVEMI	ENT DE COLIS		
Livraisons au montage	Date de livraison	Nombre de colis	Type de conditionnement	Poids
	Date de lividisoli	Nombre de cons	Type ac conditionnement	1 0103
Raison sociale du transporte	ur			
Nom du contact et sa fonctio	on	Tél. du contact		
Enlèvement après démontage	Date d'enlèvement	Nombre de colis	Type de conditionnement	Poids
Raison sociale du transporte	ur			
Nom du contact et sa fonctio	on	Tél. du contact		
esoin de manutention avec c	:hariot élévateur : □ no	on 🛮 oui (Cont	tactez le Service Exposants du	Centre Pro
La réception des livraisons e	st assurée les iours et a	aux horaires suivant	ts:	
	Lundi 23, Mardi 24 e			
		30 et de 13h30 à 16l		
		aires suivants ·		
La reprise des colis est assur	ée les jours et aux hora	anes sarvarres.		
La reprise des colis est assur	Vendredi 27 et l	Lundi 30 octobre 20 30 et de 13h30 à 16l		

À IMPRIMER ET COLLER OU REPRODUIRE SUR LES COLIS

Pour la livraison de vos marchandises, l'adresse doit être libellée selon le format suivant :

SOCIÉTÉ EXPOSANTE :
STAND N°:
CONTACT EXPOSANT :
TÉLÉPHONE :
c/o CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ
FORUM EST HORIZON 2017 – HALL 1
Aire logistique
Rue Henriette Gallé-Grimm
54000 NANCY
Nombre de colis · /

La réception des livraisons est assurée les jours et aux horaires suivants :

Lundi 23 et Mardi 24 octobre 2017 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Toute marchandise présentée en dehors de ces périodes ne pourra être acceptée.

L'exposant veillera à commander à son transporteur la livraison des marchandises manutentionnées à pieds d'œuvre et l'avisera des conditions de livraison ainsi que des horaires.

Le Centre de congrès Prouvé pourra exceptionnellement accepter la livraison anticipée, ou enlèvement après démontage, de marchandises, limitées aux seuls documentations et produits exposés, et dans la mesure de sa capacité de stockage.

Ces livraisons sont soumises à l'accord exprès et préalable du Centre de congrès Prouvé.

Pour la bonne gestion logistique de vos livraisons, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le FORMULAIRE N°4 : LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS de la page 12.

Les transporteurs comme DHL, FEDEX et UPS ont besoin du bordereau de retour pour récupérer vos colis. N'oubliez pas de les imprimer.



A retourner au plus tard le 22 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter notre service	te aux exposants – Tel : +33 (0)3 83 36 82 00
	E-mail :
Fonction:	Téléphone :
FONCTIONNEMENT	ON DE MACHINE OU APPAREIL EN
l'ouverture du salon.	
Salon ou exposition: FORUM EST HORIZON 2017	
Lieu: CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ	
Hall: H1	
Société exposante :	
Numéro de stand :	
RISQUES SPECIFIQUES SOUMIS A DECLARATION	
☐ Source d'énergie électrique supérieure à 100 k	VA:Puissance utilisée:
☐ Liquides inflammables (autres que ceux des rése	rvoirs de véhicules automobiles) :
Nature :	Quantité :
Mode d'utilisation :	
\square Machine présentée en fonctionnement :	
Description :	
IMPORTANT : Les matériels présentés en fonctionner hors de portée du public toute partie dangereuse, soi	ment doivent soit comporter des écrans ou carters fixes et bien adaptés mettant it être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hors de portée des circulations générales. Les démonstrations sont réalisées sous l'entière
RISQUES NECESSITANT UNE DEMANDE D'AUTORI	SATION OU UNE DECLARATION PARTICULIERE
	figurant dans cette rubrique, reportez-vous au chapitre qui lui est consacré dans
☐ Moteur thermique ou à combustion . Puissance :	
☐ Générateur de fumées. Type :	débit :
☐ Gaz liquéfiés (acétylène, oxygène, hydrogène) ou	gaz présentant les mêmes risques.
Nature :	Quantité :
☐ Source radioactive :	
☐ Emetteur de rayons X :	
□ Laser :	
Les décisions de l'administration concernant les dem	andes d'autorisation sont notifiées à l'exposant par l'organisateur.
Nom	Fonction
Data .	Cignature .



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter notre s	service aux exposants – Tel	: +33 (0)3 83 36 82 0	0	
Raison sociale (exposant) :				
Adresse :				
Contact :				
FORCUON		relephone :		
PLAN DE DISPOSITION DES AM	ÉNAGEMENTS COI	MMANDÉS		
Dessinez le plan de votre stand selon le	principe ci-dessous. Indi	iquez les positions	souhaitées des é	quipements e
aménagements commandés. Pour cela dél ouvertes sur les allées et en mentionnant le				sons et façade:
ouvertes sur les allees et en mentionnant le	es allees. Pensez a entou i	rer i echelle de des	ssin choisie.	
Entourez l'échelle de dessin choisie :				
ECHELLE 1 CM / M	ECHELLE 2 CM / M			
ECHELLE I CIVITIVI	ECHILLLE 2 CIVI / IVI			
Exemple d'un stand de 12 m²				
exemple a un sana as 12 m				
10				
E ECONO LCD 42°				
1				
Allée				
CONSULT ON / M CONSULT ON / M				
LEGENDE:				
CLOISONS				
E COFFRET FLECTRIQUE				
E COFFRET ELECTRIQUE				
© CONNEXION INTERNET FILAIRE	+ + +			
(a) CONNEXION INTERNET FILAIRE				
Nom		Fonction		

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : **Grand Nancy Congrès & Évènements**

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants – Tel: +33 (0)3 83 36 82 00
--

Raison sociale (evnosant) :	
Adresse:	N° TVA intracommunautaire :
Contact:	E-mail :
Fonction :	Téléphone :
Coordonnées de facturation si différentes :	
Entité facturable :	
Adresse:	
Contact:	E-mail :
Fonction :	Téléphone :

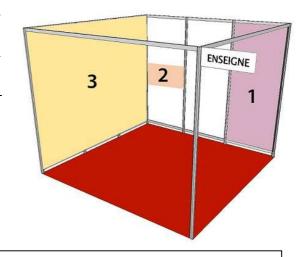
BON DE COMMANDE N°1 : SIGNALÉTIQUE SUR STAND

Pour une meilleure visibilité sur l'exposition, nous vous proposons de personnaliser votre stand équipé.

	1	Personnalisation d'une cloison de stand (PVC ou adhésif) :
		Dimensions: 940 x 2260 mm
	2	Adhésif au m² (Vinyl) :
	Dimensions aux choix	
		Panneau PVC sur cloisons (permet de cacher les poteaux
3		entre les cloisons):

Dimensions: 3000 x 2400 mm

Signalétique sur	Total H.T				
1 : cloison du stand		194,48€	€		
2 : adhésif au m²*	Lx l =m ²	82,95 €	€		
3 : côté du stand	€				
Total H.T					
TVA 20%					
TOTAL TTC					



- 1. Fichier PDF HD, à l'échelle fourni par vos soins minimum 2 semaines avant l'événement
- 2. Sans trait de coupe, ni bord perdu,
- 3. Deux semaines minimum avant le début de l'évènement.

Page 17 sur 38

Merci d'indiquer sur le plan p. 15 les cloisons à personnaliser

Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées. Une majoration de 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute commande enregistrée après la date limite de retour du bon de commande.

MODE DE RÈGLEMENT	
\square Par carte de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF DE COMMANDES page 28)	
\square Par chèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènements	
☐ Par virement	
\square Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable et <u>joint au présent formulaire</u> . facture	À réception de
NomFonction	
Date :Signature et cachet entreprise :	Page 17 sur 3 8

facture



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

Pour tout re	enseignement, contacter notre service aux exposants – Tel : +33 (0)3 83 3	6 82 00		
Raison sociale (exposant) :		N° de stand :	
Adresse:		ntracommunau	taire :	
Contact:	E-mail :			
Fonction:	Télépho	ne :		
Coordonnées	de facturation si différentes :			
	e :			
	E-mail :			
Fonction :	Télépho	ne :		
l'oubliez pa	COMMANDE N°2 : AMENAGEMENT DE STAND COM as d'indiquer les positions souhaitées des équipements et amé on en page 15 de ce guide de l'exposant.			dés sur le pla
Code	Désignation	P.U HT	Quantité	Total H.T en €
RSV1	Réserve de stand 1 m² - 1 x 1 m - structure aluminium, cloisons mélaminées, porte fermant à clé	170,00€		€
RSV2	Réserve de stand 2 m² - 2 x 1 m - structure aluminium, cloisons mélaminées, porte fermant à clé	220,00€		€
RAIL3SP	Rampe d'éclairage LED basse consommation – 1 m	80,00 €		
ETGCLOIS	Etagère pour réserve - prix à l'unité (jusqu'à 3 tablettes dans une réserve de 1 m²)	15,00 €		€
		1	Total H.T	€
			TVA 20%	€
			TOTAL TTC	€
es commandes	dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date d	le déhut du m	ontage ne seron	nt nas honorées. Il
	% pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute commande enregistrée après			
_	MODE DE RÈGLEMENT			
☐ Par carte	de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF DE COMMANDES	page 28)		
☐ Par chèqu	ue joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènements			
Darwiram	ont			

🗆 Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable et <u>joint au présent formulaire</u>. À réception de

Nom.....Fonction.....

Date:.....Signature et cachet entreprise:

Page **18** sur **38**



A retourner au plus tard le 28/09/2017

par voie postale à : **Grand Nancy Congrès & Évènements**

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à :	و: servex@gn-c	ce.com	aca.				
Pour tout renseignement, contacter notre service	aux exposan	ts – Tel : +33 (0)3	3 83 36 82 00				
Raison sociale (exposant) :			N				
Adresse:							
Contact :							
Fonction:		1	éléphone :				
Coordonnées de facturation si différentes :		,	NOTIA				
Entité facturable :							
Contact :							
Fonction:							
BON DE COMMANDE N°3 : MATERIE	L ET ALIN	MENTATION	I ELECTRIQUE				
1 KW est fourni sur le stand équipé.	-						
Fourniture et mise en place d'un boitier électrique	e avec prote	ction et fournitu	ıre de l'énergie aux	heures d'ou	verture de l		
manifestation et du début du montage à la fin du			110 de 1 ee. g. 2	1164165 2 .	VC. CC. C		
Si vous possédez du matériel qui a besoin d'une <mark>al le supplément</mark> .	imentation p	permanente (pa	r exemple : un réfri	gérateur) <mark>me</mark>	erci d'ajoute		
	Stand nu	Stand Equipé]				
Désignation P.U. HT alim. en heure d'ouverture P.U. HT supplément alim. permanente P.U. HT supplément alim. permanente							
Alimentation électrique 1 KW MONOPHASE (220V)	230,00€						
Alimentation électrique 2 KW MONOPHASE (220V)	240,00 € 130,76 € 36,00 €						
Alimentation électrique 3 KW MONOPHASE (220V)	330,00 € 260,76 € 49,50 €						
Alimentation électrique 6 KW TRIPHASE (380V)	460,00€	350,50€	69,00 €		ı		
Prolongateur électrique							
prise de courant 10 A + T, longueur 5 m							
Bloc de 3 PC bipolaire + T 10 A avec cordon 1,5m	3	0,00€					
 -	_	_	_	Total H.T			
				TVA 20%	I		
				TOTAL TTC			
Caractéristiques du courant fourni : - <u>branchements monophasés</u> : 220 V entre phase - <u>branchements triphasés</u> : 380 V entre phases, 220 V e		•	tion (terre).	l			
Tout le temps de sa mise en service (du 1 ^{er} jour de montage au d	•	-	•	ule responsabili	té de l'exposan		
S'il est détérioré durant cette période, la remise en état ou le ren Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement majoration de 20 % pour frais de traitement sera appliquée au mo	perçu au plus ta	rd 10 jours avant la	date de début du montag	•			
	MODE DE RÈ	GLEMENT					
☐ Par carte de crédit (Vous devez remplir le formulai			NDES page 28)				
☐ Par chèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy C							
☐ Par virement							
☐ Règlement opéré sur la base d'un bon de commar facture	nde établi par	l'entité facturable	e et <u>joint au présent f</u> o	<u>ormulaire</u> . À ré	éception de		

Date :.....Signature et cachet entreprise :



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

	par email à : servex@gn-ce.com						
Pour to	out renseignement, contacter notre service aux exposants – Tel : +33 (0)3	33 36 82 00					
Raison so	ociale (exposant) :						
	·						
	E-mail:						
	:Tél	epnone :					
	cturable:	TVA intracommu	nautaire :				
	E-mail :						
Fonction	.:Té	epnone :					
3ON D	DE COMMANDE N°4 : CONNEXION INTERNET FILAIR	E					
/ous dis	posez d'un accès au réseau wifi public du Centre de congrès Prouvé.	e réseau e	st accessible à	tous les visite			
	re de congrès Prouvé qui se partagent le débit disponible.	ee reseau e	st accessione a	tous les visite			
l perme	t de surfer sur internet, consulter, recevoir et envoyer des emails.						
our de	s besoins nécessitant des débits stables vous pouvez commander	une conne	xion internet	filaire.			
	exions internet filaires sont délivrées avec un connecteur de type RJ4						
<u> </u>	Dr	5.1.1.T	0 1111	T . 1 . 6113			
Code	Désignation	P.U. HT	Quantité	Total en € H.1			
CIF2	Connexion internet filaire – 2MO (accès emails et téléchargement)	250,00€	•••••	€			
CIF4	Connexion internet filaire – 4MO (streaming)	280,00€		€			
CIF6	Connexion internet filaire – 6MO (visio conférence) 425,00 €						
HUB	SWITCH – permet de répartir une connexion internet sur plusieurs périphériques.						
	Indiquer le nombre d'ordinateur (ou appareil) à connecter :	60,00€		€			
DEVIS	Autre besoin sur devis						
			Total H.T	€			
			TVA 20%	€			
			TOTAL TTC	€			
ATTENTI	ON, pour éviter tout problème de connexion, assurez-vous auprès de	votre adm	inistrateur de	disposer de di			
l'admini	istration suffisant de votre PC en mode local.						
	andes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la d que 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute commande enregistrée a						
	MODE DE RÈGLEMENT						
☐ Par c	carte de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF DE COMMAN	DES page 28	3)				
	chèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènements	, , , , , - ,					
	virement						
	ement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable	et <u>joint au pr</u>	ésent formulaire	<u>e</u> . À réception d			
facture							

Nom......Fonction....

Date :.....Signature et cachet entreprise :



A retourner au plus tard le 28/09/2017

par voie postale à : **Grand Nancy Congrès & Évènements**

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663 54063 Nancy Cedex

pa	ar email à : servex@gn-ce.com	Ceuex					
Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants – Tel : +33 (0)3 83 36 82 00							
	·			stand ·			
Raison sociale (exposant) :							
Contact :							
Fonction :		Téléphone :					
Coordonnées de facturation si différentes :							
Entité facturable :							
Adresse:							
Contact :							
rolicuoli:		releptione :			 —		
BON DE COMMANDE N°5 : AU Pour diffuser une vidéo, un diaporama d'un de nos écrans TV. Nous les installerd d'aménagement p. 15) et sous réserve d' raccordement de vos appareils. Si vous d' avec votre matériel en contactant le Ser Les tarifs sont valables pour 1 jour de lo	ou pour diffuser les images d'un ap ons conformément à vos indicatio le votre présence au moment de la commandez uniquement un pied vice aux Exposants.	opareil spéci ns (n'oubliez a mise en pla	z pas de comp ace, nous vous	léter le plan s assisterons pou	ur le		
Désignation		P.U HT	Quantité	Total en € H.T	1		
	1	Р.О ПІ	Quantite	Total ell € H.1			
Moniteur LCD 32" 82 cm - 1 366x768. A Choix de la source : □ USB □ HDMI ou		359,20€		€			
Besoin de son : ☐ Oui ☐ Non	I L VGA	339,20€		······			
Moniteur LCD 42" 16/9 107 cm - 1 366x	769 Assurance bris incluse						
Choix de la source : ☐ USB ☐ HDMI ou		368,00€		€			
Besoin de son : ☐ Oui ☐ Non	10,1	300,000					
Moniteur LCD 55" 140 cm - 1 920 x 1 08	30. Assurance bris incluse						
Choix de la source : ☐ USB ☐ HDMI ou	ı □VGA	480,00€		€			
Besoin de son : ☐ Oui ☐ Non							
Pied pour écran		450006		_			
Plateau pour poser l'ordinateur : ☐ Oui ☐	l Non	150,00€		€			
Autre besoin sur devis (exemple : support m	ural)	•					
			Total H.T.	€			
			TVA 20%	€			
			TOTAL TTC	€			
					i		
Les commandes dont le paiement n'aura pas été int majoration de 20 % pour frais de traitement sera appl	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		-	•			
	MODE DE RÈGLEMENT						
☐ Par carte de crédit (Vous devez remplir	le formulaire RÉCAPITULATIF DE COM	MANDES pag	je 28)				
☐ Par chèque joint libellé à l'ordre de Gra	nd Nancy Congrès & Évènements						
☐ Par virement							
☐ Règlement opéré sur la base d'un bon c facture	de commande établi par l'entité factur	able et <u>joint a</u>	au présent form	<u>ulaire</u> . À réceptior	ı de		

Nom......Fonction....

Date :.....Signature et cachet entreprise :

Page **21** sur **38**



A retourner au plus tard le $\,28\,/\,09\,/\,2017\,$

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants – Tel : +33 (0)3 83 36 82 00 Ration sociale (exposant) :		par email à : servex@gn-ce.c	com					
Adresse: Contact: E-mail: Fonction: Coordonnées de facturation si différentes: Entité facturable: Adresse: Contact: E-mail: Fonction: N° TVA intracommunautaire: N° TVA intracommunautaire: Adresse: Contact: Fonction: BON DE COMMANDE N°6: MOBILIER Les tarifs s'entendent en location pour la durée de la manifestation comprenant le transport, la mise en p l'enlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location. Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mob équivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue Les Indispensables. Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T GE TOTAL TTC TOTAL TTC Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.	Pour tout re	enseignement, contacter notre service aux exposants -	- Tel : +33 (0)3 83 36 82	2 00				
Adresse:	Raison sociale ((exposant) :		N° de	e stand :			
Fonction: Coordonnées de facturation si différentes: Entité facturable: N°TVA intracommunautaire: Adresse: Contact: Fonction: Fonction: E-mail: Fonction: F		•						
Coordonnées de facturation si différentes: Entité facturable: Adresse: Contact: Fonction: BON DE COMMANDE N°6: MOBILIER Les tarifs s'entendent en location pour la durée de la manifestation comprenant le transport, la mise en p l'enlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location. Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mobiéquivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en p lace sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur les st Pour commander, consultez le catalogue Les Indispensables. Référence Désignation P.U. HT Quantité Total en € H.T ASSM ASSURANCE BRIS DE MATERIEL OBLIGATOIRE S % de Total 1 ASSM ASSURANCE BRIS DE MATERIEL OBLIGATOIRE 5 % de Total 1 TOTAL ITTC ELes commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.	Contact:		E-mail :					
Entité facturable :	Fonction:		Téléphone :					
Adresse: Contact: E-mail: Fonction: Téléphone: BON DE COMMANDE N°6: MOBILIER Les tarifs s'entendent en location pour la durée de la manifestation comprenant le transport, la mise en p l'enlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location. Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mobiéquivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur les st Pour commander, consultez le catalogue Les Indispensables. Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T								
BON DE COMMANDE N°6: MOBILIER Les tarifs s'entendent en location pour la durée de la manifestation comprenant le transport, la mise en p l'enlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location. Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mobiéquivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U. HT Quantité Total en €. Référence Désignation P.U. HT Quantité Total en €. ASSM ASSURANCE BRIS DE MATERIEL OBLIGATOIRE 5 % de Total 1 +								
BON DE COMMANDE N°6: MOBILIER Les tarifs s'entendent en location pour la durée de la manifestation comprenant le transport, la mise en p l'enlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location. Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mobiéquivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à reducune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue Les Indispensables. Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T								
BON DE COMMANDE N°6: MOBILIER Les tarifs s'entendent en location pour la durée de la manifestation comprenant le transport, la mise en p l'enlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location. Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mobiéquivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur les t Pour commander, consultez le catalogue Les Indispensables. Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T © © © © © © © © © © © © © © © © © © ©								
Les tarifs s'entendent en location pour la durée de la manifestation comprenant le transport, la mise en p l'enlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location. Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mobiéquivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T Selection STATE TOTAL TITC TOTAL IT. TOTAL IT. TOTAL TITC Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.	Foliction:		releptione :					
Yenlèvement à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire est non incluse dans le prix de location. Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mobiéquivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à raucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue *Les Indispensables*. Référence Désignation P.U.HT Quantité Total en E.H.T	BON DE C	COMMANDE N°6: MOBILIER						
Sous réserve de disponibilité à la commande. Les mobiliers indisponibles pourront être remplacés par des mobiéquivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T Selection Service Ser	es tarifs s'e	entendent en location pour la durée de la man	ifestation comprena	nt le transpo	ort, la mise en pla			
Équivalents. Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T Series Signation P.U HT Quantité Total en € H.T Foral 1 Signation Signat	'enlèvemen	t à la fin de la manifestation. L'assurance obligatoire	est non incluse dans	le prix de loc	ation.			
Tout mobilier en location se trouve sous la responsabilité du locataire du moment de la mise en place sur son stand jus celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T		e de disponibilité à la commande. Les mobiliers in	disponibles pourron	t être rempla	cés par des mobilie			
celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T	équivalents.							
celui de la reprise. A la fin de la location, tout matériel brisé ou manquant sera facturé à son prix de remplacement à r Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T		Land Company of the C						
Aucune réclamation ne pourra être prise en considération passé un délai de 2 heures à compter de la livraison sur le st Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T								
Pour commander, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> . Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T		•	•	•	•			
Référence Désignation P.U HT Quantité Total en € H.T			un delai de 2 nedres a	rcompter de i	a iiviaisoii sui le stai			
S			der, consultez le catalogue Les Indispensables.					
	Référence	Désignation	P.U HT	Quantité	Total en € H.T			
					€			
					€			
ASSM ASSURANCE BRIS DE MATERIEL OBLIGATOIRE Total 1€ Total 1 +€ Total H.T. TVA 20% TOTAL TTC Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.					€			
ASSM ASSURANCE BRIS DE MATERIEL OBLIGATOIRE 5 % de Total 1 + € Total H.T. TVA 20%					€			
ASSM ASSURANCE BRIS DE MATERIEL OBLIGATOIRE 5 % de Total 1 +€ Total H.T. TVA 20% TOTAL TTC Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.					€			
Total H.T€ TVA 20% TOTAL TTC TOTAL TTC Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.				Total 1	€			
TVA 20%€ TOTAL TTC Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.	ASSM	ASSURANCE BRIS DE MATERIEL OBLIGATOIRE		5 % de Total 1	+€			
TOTAL TTC€ Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.				Total H.T.	€			
Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées.				TVA 20%	€			
				TOTAL TTC	€			
	Les commandes	dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 1	10 jours avant la date de dé	but du montage r	ne seront pas honorées. U			
			•	•	•			
MODE DE RÈGLEMENT		MODE DE RÈGL	EMENT					
\square Par carte de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF DE COMMANDES page 28)	☐ Par carte	de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULAT	IF DE COMMANDES pag	ge 28)				
\square Par chèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènements	☐ Par chèqu	ue joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évèner	ments					
☐ Par virement	☐ Par virem	nent						
☐ Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable et <u>joint au présent formulaire</u> . À réception facture	_	nt opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'er	ntité facturable et <u>joint a</u>	au présent forn	nulaire. À réception de			

Nom......Fonction....

Date:.....Signature et cachet entreprise:

Page **22** sur **38**

Page 23 sur 38



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

N	par email à : servex@gn-ce.co	om		
Pour tout re	nseignement, contacter notre service aux exposants –	Tel : +33 (0)3 83 3	6 82 00	
Raison sociale (e	exposant):		N	l° de stand :
Fonction:		Télépho	ne :	
Coordonnées	le facturation si différentes :			
Entité facturable	2:	N° TVA i	ntracommunautaire :	
	<u>E</u>			
Fonction :		Télépho	ne :	
	OMMANDE N°7 : PLANTES ET DÉCORA			
	ntendent en location pour la durée de la manife			
	à la fin de la manifestation. Toute plante en location place sur son stand jusqu'à celui de la reprise. A			
	ra facturé à son prix de remplacement à neuf.	ia iiii de la locat	ion, toute pia	inte ou materier brise
•	mation ne pourra être prise en considération passé u	n délai de 2 heur	es à compter d	le la livraison sur le star
	articulier ni arrosage ne doit être apporté aux plante		es a compter a	ie ia iiviaisori sar ie star
-	nder, consultez le catalogue <i>Les Indispensables</i> .	.3 cm location.		
- Our Comma	ider, consultez le catalogue Les muispensuoles.			
Référence	Désignation	P.U HT	Quantité	Total en € H.T
				€
				€
				€
				€
				€
				€
			Total H.T.	€
			TVA 20%	
			TOTAL TTC	€
	dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute comma			
	MODE DE RÈGLE	MENT		
☐ Par carte	de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF	DE COMMANDES	page 28)	
☐ Par chèqu	e joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènem	ients		
☐ Par virem	ent			
☐ Règlemer facture	t opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'ent	tité facturable et <u>jc</u>	oint au présent fo	ormulaire. À réception de
Nom	Fonction			

Date:.....Signature et cachet entreprise:

Page 24 sur 38



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

	par email a : servex@grr ee.eor	••			
Pour tou	t renseignement, contacter notre service aux exposants – T	el : +33 (0)3	3 83 36 82 00		
Raison soci	ale (exposant) :			N° de stand	l:
Contact :	E-n	nail :			
Fonction:.			Γéléphone :		
Coordonn	ées de facturation si différentes :				
Entité factu	ırable :		N° TVA intracomm	unautaire :	
	E-n				
Fonction : .			Téléphone :		
Pour un sa	E COMMANDE N°8 : NETTOYAGE DE STAN alon sans souci, commandez en complément le nettoya oses de tout ce qui a été livré au montage, pensez à com	ge quotidi			
Date	Désignation	P.U. HT	Nombre de jours	Quantité Ou surface	Total en € H.T
26/10/17 Avant 08h00	Remise en état simple avant l'ouverture : enlèvement du polyane de protection du tapis, ramassage des détritus, aspiration des poussières, nettoyage humide des surfaces horizontales des mobiliers. PRIX UNITAIRE / M².	2,10€	X 1		€
26/10/17 Avant 08h00	Remise en état complète avant l'ouverture: enlèvement du polyane de protection du tapis, ramassage des détritus, aspiration des poussières, nettoyage humide des surfaces horizontales et verticales des structures et des mobiliers. PRIX UNITAIRE / M².	2,80 €	X 1		€
	Traitement des déchets de stand: Location benne jusqu'à 10 m³, ramassage et mise en benne, évacuation et destruction. PRIX UNITAIRE / M³.	150,00€			€
	Location container 340 I , vidage, tri et destruction des déchets (hors gravats, bois et toxiques)	35,00 €			€
				Total H.T.	€
				TVA 20%	€
				TOTAL TTC	€
	es dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jo 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute command				
	MODE DE RÈGLEM	ENT			
☐ Par car	te de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF D	DE COMMAI	NDES page 28)	
	eque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènemer		. 3		
☐ Par vire					
	nent opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité	é facturable	et <u>joint au pr</u>	<u>ésent formulair</u>	e. À réception de
·acture					

Date:.....Signature et cachet entreprise:



Date :.....Signature et cachet entreprise :

A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex par email à : servex@gn-ce.com						
Pour tout renseignement, contact	ter notre service aux exposants – Tel :	+33 (0)3 83 3	36 82 00			
				N° de stand ·		
•						
Adresse :						
Fonction:		Télépho	one :			
Coordonnées de facturation si différentes	s:					
Entité facturable :		N° TVA	intracommunau	taire :		
	E-mail :					
Fonction :		Iélépho	one :			
BON DE COMMANDE N°	9: LIVRAISON SUR STAND	– BOISSO	ONS			
•	saltérer, commandez des boissons p	1				
Désignation		P.U H.T.	Quantité	Livraison	Total € H.T	
Pack Champagne 6 bouteilles + 40	coupes à champagne plastique	148,70 €	x	х	€	
100 gobelets PLA 20cl, 100 serviettes c	ocktails, 2 sacs poubelle 50 L	8,70€	x	x	€	
1 machine à café, 150 doses, sucres, go	belets et mélangeurs	156,00€	x	x	€	
				Total 1	€	
3 bouteilles de jus 1L: préciser quantité Pomme X, Orange X,		12,00 €	x	x	€	
3 bouteilles de soda 1.5L: préciser quantité pour chaque soda Coca Cola X, Coca Cola light X			x	x	€	
6 bouteilles d'eau minérale naturelle 1	x	x	€			
6 bouteilles d'eau gazeuses 1 L 13,50 €				x	€	
				Total 2	€	
Préciser livraison :			A = To	tal HT 1 + 2	€	
Jour 1 : \square matin à l'ouverture, \square poi	ur la pause du midi, \square pour la pause de	l'après-midi	TVA à 209	% sur Total 1	€	
TVA à 1			TVA à 109	% sur Total 2	€	
				B = Total TVA .		
A +					€	
	eté intégralement perçu au plus tard 10 jours ava se au montant de toute commande enregistrée ap		-			
	MODE DE RÈGLEME	NT				
☐ Par carte de crédit (Vous devez rer	mplir le formulaire RÉCAPITULATIF DE CO	DMMANDES p	oage 28)			
□ Par chèque joint libellé à l'ordre de □ Par virement	e Grand Nancy Congrès & Évènements					
	oon de commande établi par l'entité facti	urable et <u>join</u>	t au présent	<u>formulaire</u> . À i	réception de fac	
lom	Fonction					
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						



Date :.....Signature et cachet entreprise :

A retourner au plus tard le 28/09/2017

par voie postale à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par email à : servex@gn-ce.com

pur critair a . ser vex @ gri ce.com								
Pour tout renseignement, contacter notre service aux exposants – Tel: +33 (0)3	8 83 36 82 0	0						
Raison sociale (exposant):		N° de	stand :					
· ·	Adresse:							
Contact : E-mail :								
Fonction :								
Coordonnées de facturation si différentes :								
Entité facturable :								
Adresse:								
Contact : E-mail : Fonction : Téléphone :								
Fonction:	elephone :							
BON DE COMMANDE N°10: LIVRAISON SUR STAND – CO Pour un cocktail ou tout simplement pour vous, nous vous proposons de mignardises sont produites le jour-même par des artisans locaux réputés. souhaitées.	s produits	de qualité						
Désignation	P.U H.T.	Quantité	Livraison	Total € H.T				
Instant gourmand. Par personne: 2 mini-viennoiseries. Prix par personne, mini 20 pers/livraison.	2,50€			€				
100 pièces salées : assortiment de mini buns (saumon, brie, jambon / emmental, poulet crudités)	195,00€			€				
50 mini brochettes salées : poulet / ananas, magret / raisin, tomate / mozzarella	125,00€			€				
100 pièces sucrées : assortiment de mini tartelettes, mini éclairs, mini macarons	125,00€			€				
Corbeille de fruits de saison. Producteur français, pour 40 personnes. Corbeille consignée	80,00€			€				
Cocktail 8 pièces : Par personne : 3 pièces salées froides, 2 verrines salées, 3 pièces sucrées. Prix par personne, minimum 25 personnes /livraison	13,85 €			€				
Pain surprise de 90 toasts panaché de saumon, fromage, charcuterie	88,00€			€				
Pause régionale : Par personne : 1 guimauve mirabelle, 1 macaron de Nancy, 1 madeleine de Liverdun. Prix par personne, minimum 25 personnes / livraison	5,55€			€				
Préciser livraison :			Total HT	€				
Jour 1 : \square matin à l'ouverture, \square pour la pause du midi, \square pour la pause de l'après-midi			TVA à 10%	€				
			Total TTC	€				
Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de do pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute commande enregistrée après la date limite de re			s honorées. Une n	najoration de 20 %				
MODE DE RÈGLEMENT								
\square Par carte de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF DE COMMANDES	page 28)							
\square Par chèque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès $\&$ Évènements								
☐ Par virement								
\square Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité facturable et <u>j</u> u	oint au prése	ent formulair	<u>e</u> . À réception	de facture				
_								



A retourner au plus tard le $\,28\,/\,09\,/\,2017\,$

par voie postale à : **Grand Nancy Congrès & Évènements**

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

27	par email a . servex@gri-ce.com				
Pour tou	ıt renseignement, contacter notre service aux exposants – Tel	:+33 (0)3 83	3 36 82 00		
Raison soci	iale (exposant) :			N° de stand :	
	E-ma				
	ées de facturation si différentes :				
Entité factu	urable :	N° T\	/A intracommunau	taire :	
	E-ma				
ans l'end	E COMMANDE N°11 : PERSONNEL TEMPOR ceinte du Centre de congrès Prouvé, toutes prestations de usivement opérées par le prestataire de Grand Nancy Cong	e sécurité in	cendie et de	surveillance e	et gardiennag
Code	Désignation	P.U HT	Nombre d'heures	Nombre de jours	Total en € H.1
НОТАС	Hôte ou hôtesse d'accueil bilingue en journée (8h00-21h00) ☐ anglais ☐ allemand. PRIX UNITAIRE / HEURE	35,00 €			
ADSN	Agent de surveillance de nuit PRIX UNITAIRE / HEURE	37,00 €			
AMJ	Agent de manutention en journée (8h00-21h00) Forfait minimum 4 heures facturées. PRIX UNITAIRE / HEURE	28,00 €			
PSC	Personnel de service pour cocktail. Forfait minimum 2 heures facturées. PRIX UNITAIRE / HEURE	28,00 €			
				Total H.T.	
				TVA 20%	
				TOTAL TTC	
Précisez	z ci-dessous les jours et horaires des prestations				
Code	Date Horaires de services	Horaires de			
		(obligatoire	après 6h de tro	avail consécutif)	_

	des dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 joi le 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute command				
	MODE DE RÈGLEME	ENT			
Par ca	rte de crédit (Vous devez remplir le formulaire RÉCAPITULATIF D	F COMMAND	FS nage 28)		
	èque joint libellé à l'ordre de Grand Nancy Congrès & Évènemen		Lo page Lo,		
		ıs			
☐ Par vir					
⊔ Règler facture	ment opéré sur la base d'un bon de commande établi par l'entité	facturable et	<u>joint au prése</u>	ent formulaire. <i>P</i>	A réception de

Nom......Fonction....

Date :.....Signature et cachet entreprise :

Page 27 sur 38

Obligatoire si commande PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES



A retourner au plus tard le 28 / 09 / 2017

par voie postale à : **Grand Nancy Congrès & Évènements**

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

par	email à : servex@		ncy cedex				
Pour tout renseignement, contacter notre	service aux expo	sants – Tel :	+33 (0)3 83 36	6 82 00			
Raison sociale (exposant):				N° de stand	d :		
	Raison sociale (exposant) :						
Contact : E-mail :							
Fonction:			Téléphor	ne :			
Coordonnées de facturation si différentes :			NO TVA :				
Entité facturable :							
Contact :							
Fonction:			Téléphor	ne :			
RÉCAPITULATIF DE COMMANI UN PAIEMENT GLOBAL : reportez ci-desso		ΗΤ ΤVΔρ	tTTC des ha	ons de commande			
	ras ies <u>montants</u>	Total H.T	TVA 10%		Total TTC		
Désignation	ID CTAND		-				
BON DE COMMANDE N°1 : SIGNALÉTIQUE SU			E	€	€		
BON DE COMMANDE N°2 : AMENAGEM COMPLEMENTAIRE	ENT DE STAND		€	€	€		
BON DE COMMANDE N°3: MATERIEL et	AI IMENTATION		-				
ELECTRIQUE	/ LIME WITH ON		€	€	€		
BON DE COMMANDE N°4 : CONNEXION INTE	RNET FILAIRE		€	€	€		
BON DE COMMANDE N°5 : AUDIOVISUEL ET	MULTIMÉDIA		€	€	€		
BON DE COMMANDE N°6: MOBILIER			€	€	€		
BON DE COMMANDE N°7: PLANTES E FLORALE	T DÉCORATION		€	€	€		
BON DE COMMANDE N°8 : NETTOYAGE DE S	TAND		€	€	€		
BON DE COMMANDE N°9 : LIVRAISON SUR ST	AND – BOISSONS		€	€€	€		
BON DE COMMANDE N°10: LIVRAISON COCKTAILS	SUR STAND -		€	€ €	€		
BON DE COMMANDE N°11: PERSONNI	TEMP∩RAIRE						
SPÉCIALISÉ	LE TEIVII OIVIINE		€	€	€		
	Totaux		€	€			
TOTAL TTC À RÉGLER€							
Les commandes dont le paiement n'aura pas été intégralement perçu au plus tard 10 jours avant la date de début du montage ne seront pas honorées. Ur							
majoration de 20 % pour frais de traitement sera appliquée au montant de toute commande enregistrée après la date limite de retour du bon de commande.							
	MODE DE	RÈGLEMEN1	Г:				
☐ Par carte de crédit ○ Visa ○ Eurocard/Mastercard			\square Règlement opéré sur la base d'un bon de				
N° de la carte L L L L L L L L L L L L L L L L L L L			commande établi par l'entité facturable et				
Date d'expiration LL/LLL Crypto LLL joint au présent formulaire. À réception de facture					eption de facture		
J'autorise Grand Nancy Congrès & Événements à							
débiter ma carte du montant de : ∟∟∟∟∟∟ €			☐ Par chèque joint libellé à l'ordre				
Titulaire de la carte :Signature et cachet entreprise :							

NomFonction.... Date......Signature et cachet entreprise

RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'EXPOSITION

I. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES HALLS

Hall	Hauteur libre	Charge admissible du plancher
Hall n°1	6.15 m	1 000 Kg/m ²
Hall n°2	6.15 m	1 000 Kg/m²
Hall n°3	2.76 m / 6.53 m	350 Kg/m²

Tout matériel ou élément de structure présentant une dureté susceptible d'affecter l'intégrité du revêtement de sol devront être munis de patins en plastique ou être positionnés sur des protections (feutre, tapis, etc.). En cas de dommages constatés, les frais de remise en état seront à la charge de l'Exposant.

Tout transport et mise en place de charges dépassant la limite des surcharges précitées sont interdits dans l'enceinte du *Centre de congrès Prouvé*.

Lors des opérations de manutention, ou en raison de la conception même des appuis des matériels une fois positionnés, des charges globalement admissibles se trouvent parfois reportées sur des surfaces réduites. Le poinçonnement ainsi provoqué peut dégrader gravement les sols quelle que soit leur matière. L'Exposant a l'obligation de veiller à ce que les charges soient convenablement réparties en faisant interposer des plaques de répartition de charges.

II. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

L'Exposant et tous ses contractants s'obligent à se conformer aux règlements applicables aux expositions, qu'ils émanent des instances législatives, des autorités publiques, de *Grand Nancy Congrès & Évènements* ou de l'Organisateur de la manifestation et notamment ceux relatifs à la sécurité incendie, à la sécurité du travail et à la prévention des accidents.

Le Règlement de Sécurité Incendie entre l'Exposant et l'Organisateur qui est présenté à la suite du Règlement Technique de l'Exposition, ne dispense en rien l'Exposant de se référer aux textes officiels.

Il est rappelé que la Commission de Sécurité, est seule habilitée à rendre un avis dans le contexte particulier d'organisation de la manifestation et que ses décisions s'imposent à l'*Exposant*.

Il appartient donc à *l'Exposant* d'entreprendre notamment toutes démarches utiles auprès des Chargés de Sécurité et auprès de l'administration compétente pour obtenir les avis et autorisations qu'il jugera nécessaires.

1. LIVRAISON ET ENLÈVEMENTS

Livraisons anticipées de marchandises

Les livraisons de marchandises avant la date prévue au titre CALENDRIER DE LA MANIFESTATION page 5 doivent faire l'objet d'une demande expresse et préalable à *Grand Nancy Congrès & Évènements via le* FORMULAIRE N°4: LIVRAISON ET REPRISE DE COLIS page 12. Elles peuvent être autorisées, sous réserve de la présence d'une personne dûment habilitée par

l'exposant, ou le destinataire, à le représenter pour réceptionner la livraison.

Les autorisations sont données exclusivement par *Grand Nancy Congrès & Évènements*, dans la limite de la capacité de stockage disponible au *Centre de congrès Prouvé* au moment de la livraison, et cette dernière doit intervenir le jour défini et dans les horaires normaux d'ouverture du *Centre de congrès Prouvé*

Elles sont limitées aux seuls documentations et produits promotionnels. Les marchandises livrées sont entreposées aux seuls risques et périls du destinataire.

L'exposant avisera son transporteur ou tout expéditeur des conditions de livraison. Ils veilleront notamment à commander au transporteur la livraison, le déchargement et la manutention des marchandises jusqu'à pied d'œuvre.

Les livraisons non conformes aux stipulations ci-dessus définies ne pourront être acceptées.

Grand Nancy Congrès & Évènements ne pourra en aucun cas être tenue responsable des surcoûts éventuels de présentation à nouveau des marchandises, qui sont à la charge exclusive de l'expéditeur.

Déchargement et chargement

Des emplacements de stationnement situés dans la zone logistique en sous-sol du *Centre de congrès Prouvé* sont accessibles aux véhicules utilitaires des prestataires au gabarit maximum de hauteur 3,20m et largeur 2,50m et d'un PTAC de 3,5 T.

lls sont réservés aux seuls temps de déchargements/chargements et pour une durée maximum de 1h30.

Les matériels sont acheminés par des montes- charges vers les halls d'exposition.

Capacité des monte-charges

Halls	Monte- charges	Dimensions	Charge maxi
Hall n°1 et n° 2	MC1	L 6,50 m x l. 3,00 m x H. 3,30 m. Porte: L 5,00m x H. 3,20m	5300 kg
Hall n°1 et n° 2	MC5	L 1,40 m x l. 2,40 m x H. 2,30 m. Porte: L 1,30m x H 2,10m	1600 kg
Hall n°3	MC3 et MC4	L 1,40 m x l. 2,40 m x H. 2,30 m. Porte: L 1,20m x H 2,10 m	1600 kg

Les véhicules lourds peuvent décharger dans l'aire logistique extérieure, de plain-pied avec le hall d'exposition.

Les opérations de manutention au moyen de chariots élévateurs et/ou de nacelles au sein du Centre de congrès Prouvé, sont exclusivement opérées par le personnel de Grand Nancy Congrès & Évènements au frais du destinataire ou du prestataire qui en fait la demande.

Manutention

L'utilisation de chariots élévateurs ou de nacelles par l'organisateur, les exposants ou leurs prestataires est interdite.

L'exposant peut commander une prestation de manutention.

La commande accompagnée du règlement devra parvenir au Service aux Exposant de *Grand Nancy Congrès & Évènements* au plus tard 21 jours ouvrés avant la date de début de montage.

Sauf cas de commande de la prestation à *Grand Nancy Congrès* & *Évènements*, la manutention des marchandises après livraison sur site est opérée par les soins de *l'Exposant*, de *l'Organisateur* ou de leurs prestataires et sous leurs seules responsabilités.

Enlèvement des marchandises au démontage

Les marchandises seront enlevées le jour et au moment même du démontage. Aucune marchandise ne pourra être stockée au *Centre de congrès Prouvé* en attente d'un enlèvement.

2. STOCKAGE DES EMBALLAGES VIDES

Pour des raisons évidentes de conformité aux règles de sécurité incendie, le *Centre de congrès Prouvé* n'accepte aucun stockage d'emballages vides y compris dans les réserves des stands.

Les exposants prendront toutes dispositions à leur frais pour les évacuer, les stocker à l'extérieur du *Centre de congrès Prouvé* et les livrer sur leur stand au démontage.

3. EMPLACEMENT DES STANDS

Emplacement du stand

L'exposant est tenu de disposer son matériel exclusivement sur la surface qui lui est allouée. La mise en place de supports publicitaires tels éléments de PLV et la distribution de prospectus et objets publicitaires à l'extérieur des stands sont interdits.

Dès l'ouverture de l'exposition, pour des raisons évidentes de sécurité, *l'Exposant* veillera particulièrement à ce qu'aucun matériel ne soit entreposé même momentanément dans les allées.

Les matériels en infraction pourront être en dernier recours évacués hors du *Centre de congrès Prouvé* par le personnel requis par *Grand Nancy Congrès & Évènements* aux frais de *l'Exposant. Grand Nancy Congrès & Évènements* ne pourra être tenu responsable des détériorations, destructions ou vols résultant de l'évacuation.

L'Exposant ne pourra en outre prétendre à aucun dédommagement à quelque titre que ce soit.

Livraison de l'emplacement

L'emplacement est mis à disposition à l'heure et au jour de montage indiqué dans le CALENDRIER DE LA MANIFESTATION, page 5. Il est livré libre et propre à *l'Exposant*.

Il lui appartient de demander à l'Organisateur l'établissement, avec ce dernier, d'un état des lieux d'entrée et de sortie pour protéger ses intérêts.

Restitution de l'emplacement

Au démontage, l'Exposant doit évacuer par ses propres moyens et à ses frais tous déchets et matériaux utilisés pour l'aménagement et reliquats de documentation.

Le coût de traitement des déchets abandonnés sera facturé à *l'Exposant* sur la base de 150 € H.T./m³ avec un minimum forfaitaire facturé de 1 m³ (un mètre cube).

4. AMÉNAGEMENT DES STANDS

Respect des infrastructures

L'aménagement du stand doit être conçu de telle manière qu'aucune détérioration ne puisse en résulter pour les structures et aménagements du *Centre de congrès Prouvé*.

Il est interdit de percer, coller, visser, punaiser, clouer, et plus largement solidariser ou suspendre des éléments du stand par quelque procédé que ce soit aux murs, sols, plafonds, vitres et équipements du *Centre de congrès Prouvé*.

D'une façon générale, sont interdits tous éléments suspendus et toutes signalisations fixées sur les poutres, les gaines, les chemins de câbles, les conduits de ventilation et de désenfumage et, d'une manière générale, sur tout appareil ou équipement, structurel ou non, existant.

Les contrevenants supporteront les coûts de remise en état des dégradations constatées, majorés des frais d'études et des coûts de toutes mesures rendues nécessaires jusqu'à parfaite réparation.

Respect des structures de stands installées par Grand Nancy Congrès & Évènements.

Il est interdit de percer, coller, visser, punaiser, clouer sur les structures et panneaux de cloisons des stands mis en place par *Grand Nancy Congrès & Évènements*.

Toute détérioration des structures aluminium ou panneaux constatée après la manifestation sera facturée à l'exposant.

Restrictions d'usage des dispositifs d'animation

L'utilisation de dispositifs lumineux clignotants, stroboscopiques ou à effets laser ou celle de dispositifs générateurs de fumées est interdite.

Les dispositifs audiovisuels mis en place sur les stands ne devront pas dépasser un niveau sonore de 60db mesurés à l'intérieur de l'emprise du stand.

5. EXPLOITATION DU STAND

Voisinage

Chaque exposant doit respecter le voisinage et ne pas lui nuire de quelque manière que ce soit. En cas de litiges à compter de l'entrée dans les lieux et ce jusqu'au démontage final, l'Organisateur pourra prendre toute décision propre à garantir le bon fonctionnement de la manifestation.

Démonstrations

L'Exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand et doit prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.

Toutes les démonstrations et/ou présentations ne doivent en aucun cas nuire au bon fonctionnement de la manifestation, ni générer des perturbations de quelque ordre que ce soit.

6. SÉCURITÉ

Dispositions générales

L'Exposant doit respecter toutes les dispositions réglementaires légales concernant les Expositions Foires et Salons et notamment celles relatives à la Sécurité Incendie.

L'Exposant a par ailleurs l'obligation de se conformer strictement aux dispositions du Règlement Technique du Centre de congrès Prouvé et aux règles spécifiques de la manifestation.

Le contrôle de l'exécution des dispositions du présent article incombe aux responsables compétents. Ils ont qualité pour leur interprétation et l'appréciation de leur bonne application.

En cas d'infraction grave, ils pourront ordonner toute mesure corrective pouvant aller jusqu'à l'enlèvement des structures et matériel concernés, ou l'interruption de la livraison des fluides

sans que *l'Exposant* puisse réclamer aucune indemnité, ni que ses obligations, notamment celle de règlement de loyer, disparaissent.

Il est fait obligation à *l'Exposant* de veiller à garantir en toutes occasions la visibilité et le libre accès aux portes de sortie, issues de secours, dispositifs de commande de sécurité, systèmes d'extinction et de toujours permettre le fonctionnement sans gêne et sans réduction d'efficacité de tout dispositif assurant la sécurité.

Il est interdit de stocker des matières inflammables et/ou dangereuses (explosives, toxiques, etc.) dans les surfaces d'exposition, dans les réserves des stands, dans les dégagements, ou en quelque endroit du *Centre de congrès Prouvé*.

Les aménagements des stands doivent être réalisés conformément aux dispositions des Articles T.21 et T.24 de l'Arrêté du 18 novembre 1987.

Tous les matériaux constituant les stands, y compris les matériaux utilisés sur les murs périphériques des halls d'exposition, doivent faire l'objet d'un certificat de réaction au feu suivant les dispositions de l'Arrêté du 30 juin 1983.

Les certificats seront remis au *Chargé de Sécurité* qui les tiendra à la disposition de la *Commission de Sécurité*.

Passage de la commission de sécurité

Les aménagements doivent être achevés au moment de la visite de réception par la *Commission de Sécurité*.

L'Exposant doit prendre toutes dispositions pour que celle-ci puisse les examiner en détail. L'Exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de cette visite de réception.

Il doit tenir à la disposition des membres de la *Commission de sécurité* tout renseignement et attestation de conformité concernant les installations et la résistance au feu des matériaux constituant le stand, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité reconnue.

Autorisations spéciales

L'Exposant doit adresser à l'Organisateur au plus tard dans un délai de 2 (deux) mois avant la date d'ouverture de la manifestation au public au moyen du FORMULAIRE N°5: DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT page 14.

- <u>Les demandes d'autorisations particulières,</u> <u>concernant les équipements ou l'utilisation des</u> <u>substances énumérées ci-après :</u>
- o moteurs thermiques ou à combustion (Article T41),
- o machines utilisant des substances radioactives ou génératrices de rayons X (Article T 43) Lasers (Article T 44),
- o générateur de fumée,
- o acétylène, oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques (Article T 45.2).
- <u>Les déclarations</u> (Articles T 8 et T 39) pour les installations comportant:
- o des machines ou appareils en fonctionnement,
- o une installation électrique supérieure à 100 kW,
- o des gaz liquéfiés,
- o des liquides inflammables (autre que ceux des réservoirs automobiles),
- o machines générant un champ magnétique.

Les documents afférents aux autorisations particulières ou aux déclarations précitées doivent être adressés au *Chargé de Sécurité* de la manifestation et à l'*Organisateur* au plus tard 60 jours avant le début du montage de l'exposition.

7. ASSURANCE

L'Exposant doit souscrire à ses frais une assurance garantissant les matériels exposés notamment contre le vol et tous risques liés aux expositions.

Il appartient à *l'Exposant* de s'assurer de sa couverture et d'entreprendre les démarches nécessaires pour se garantir contre les risques résultant du fait de l'exposition, notamment .

- o sa responsabilité civile et celle de ses prestataires depuis l'entrée sur le site au montage jusqu'à la sortie définitive après enlèvement complet des biens et marchandises au démontage,
- le vol, la détérioration ou la destruction de matériels et biens de l'Exposant ou de ses prestataires y compris les conséquences financières qui en résulteraient,
- o la détérioration de matériels, équipements ou locaux du *Centre de congrès Prouvé* ou de *Grand Nancy Congrès* & Évènements exploitant le site.

Assurance Responsabilité Civile de l'Exposant

Grand Nancy Congrès & Évènements ne répond pas des dommages que les *Exposants* et leurs prestataires pourraient occasionner à des tiers.

Il appartient à chaque *Exposant* de souscrire une assurance garantissant ces dommages. *L'Exposant* peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur.

Dans certains cas l'Organisateur peut souscrire pour le compte de chaque Exposant une assurance de responsabilité civile dont les conditions générales et particulières de garantie seront décrites dans le Règlement Général de l'Exposition ou disponibles auprès de l'Organisateur.

Cette assurance a pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité qui peut incomber à *l'Exposant* en raison des dommages causés à des tiers lors de sa participation à l'exposition dans la limite des dates autorisées par *l'Organisateur*.

Elle ne peut être mise en œuvre que subsidiairement, à savoir dans l'hypothèse où l'Exposant n'est pas lui-même titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile, ou lorsqu'il est titulaire d'une assurance de cette nature mais que la couverture offerte par cette police s'avère insuffisante pour le sinistre en cause.

Lorsque la responsabilité d'un tiers est engagée, l'Exposant devra conserver tous ses droits et recours à l'encontre de ce tiers et préserver le recours de l'Assureur.

Il appartient à l'exposant de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'Organisateur.

Assurances des dommages aux biens présentés sur le stand d'exposition.

Grand Nancy Congrès & Évènements ne répond pas des dommages causés aux matériels de stands, biens et marchandises, véhicules de l'Exposant ou de ses prestataires ou biens des personnels intervenants pour son compte que ce soit durant le temps de l'exposition, les temps de montage et de démontage ou pendant leur stockage temporaire au Centre de congrès Prouvé, antérieurement ou postérieurement à l'exposition.

Il appartient à chaque *Exposant* de souscrire une assurance garantissant ces dommages.

L'Exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur ou dans certains cas par l'intermédiaire de l'Organisateur qui tiendra alors à sa disposition un formulaire de souscription.

L'assurance contractée par *l'Exposant* lui-même doit comporter une renonciation à recours de l'assureur de *l'Exposant* à l'égard de *l'Organisateur*, du Propriétaire du site, de *Grand Nancy Congrès et Événements* exploitante du site et de leurs assureurs.

Il appartient à *l'Exposant* de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de *l'Organisateur*.

8. ENVIRONNEMENT

Grand Nancy Congrès & Évènements est engagé dans une démarche de développement durable et pratique le tri sélectif des déchets (papier, verre, emballage, bois, carton).

Des poubelles et des bennes sont prévues à cet effet au niveau des halls d'expositions et de l'aire logistique.

Les cartons doivent être dépliés et conditionnés en piles à plat.

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

AVERTISSEMENT

Les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont fixées par l'Arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales). L'Arrêté du 18 novembre 1987 donne des dispositions particulières applicables dans les salles d'expositions.

Le texte ci-après ne remplace ni ne se substitue aux textes originaux auxquels nous invitons *l'Exposant* et ses prestataires à se référer. Il est constitué d'extraits commentés de cette réglementation et n'a d'autre objet que d'en faciliter la compréhension en considérant les contraintes particulières du *Centre de congrès Prouvé*.

La commission de sécurité est attentive à la réalisation des stands (stabilité, matériaux de construction et de décoration, installation électrique, etc.). Les décisions prises par elle lors de sa visite, qui a lieu la veille ou le matin de l'ouverture de la manifestation, sont immédiatement exécutoires. Lors du passage de cette commission, l'installation des stands doit être terminée.

L'Exposant (ou son représentant) doit obligatoirement être présent sur le stand et être en mesure de fournir les procèsverbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés. Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand au public.

Tout projet important doit être soumis à l'approbation du chargé de sécurité du salon. Les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à cet effet à l'Organisateur au moins deux mois avant l'ouverture du salon.

Pendant la période de montage, le chargé de sécurité veille à l'application des mesures de sécurité rappelées ci-après.

CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX (Arrêté du 30 juin 1983) Les matériaux sont classés en 5 catégories : M0, M1, M2, M3 et M4. M0 correspond à un matériau incombustible.

I. AMÉNAGEMENT DES STANDS

1. OSSATURE ET CLOISONNEMENT DES STANDS - GROS MOBILIER

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, présentoir, écran séparatif, etc.). Tous les matériaux M0, M1, M2 ou M3 (1).

CLASSEMENT CONVENTIONNEL DES MATERIAUX A BASE DE BOIS (Arrêté du 30 juin 1983) Sont considérés comme correspondant aux caractéristiques des matériaux de catégorie M3:

- o le bois massif non résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 14 mm,
- o le bois massif résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm,
- o les panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattes, fibres, particules) d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm.

2. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT

Revêtements muraux

Les revêtements muraux (textiles naturels ou plastiques) doivent être en matériaux M0, M1 ou M2 (1). Ils peuvent alors être tendus ou fixés par agrafes.

Les revêtements divers (tissus, papiers, films plastiques) de très faible épaisseur (1 mm maximum) peuvent être utilisés collés en pleins sur des supports en matériaux M0, M1, M2, ou M3.

Par contre, les papiers gaufrés et en relief doivent être collés pleins sur des matériaux M0 uniquement.

Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions des paragraphes précédents leur sont applicables.

Cependant ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

Rideaux - Tentures - Voilages

Les rideaux, tentures et voilages peuvent être flottants s'ils sont M0, M1 ou M2 (1). Ils sont cependant interdits sur les portes d'entrée et de sortie des stands, mais autorisés sur les portes de cabines.

Peintures et vernis

Les peintures et vernis sont formellement interdits s'ils sont réputés inflammables (nitrocellulosiques ou glycérophtaliques par exemple).

Revêtements de sol, de podiums, d'estrades, de gradins

Les revêtements de sol doivent être en matériaux de catégorie M4 et solidement fixés.

Les revêtements horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m2, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3.

Si leur surface est égale à 20 m², ces revêtements peuvent être en matériaux de catégorie M4.

Les stands devront être disposés de plain-pied. Lorsque ceuxci comportent une dénivellation de quelques centimètres, celle-ci disposera d'un plan incliné fixe ou amovible de façon à en permettre l'accès aux personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. Celui-ci devra être pris sur l'emprise du stand et ne pas déborder sur l'allée de circulation.

3. ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

Eléments flottants

Les éléments de décoration ou d'habillage flottant (panneaux publicitaires supérieurs à 0,50 m², guirlandes, objets légers de décoration, etc.) doivent être réalisés en matériaux de catégorie M0 ou M1.

Est interdit l'emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires :

- o en lettres blanches sur fond vert; ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des sorties de secours.
- o en lettres blanches sur fond rouge; ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des équipements de protection et lutte contre l'incendie.

Décoration florale

Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

NOTA: Pour les plantes naturelles, utiliser de préférence le terreau à la tourbe qui doit être humide en permanence.

Mobilier

Aucune exigence n'est demandée pour le mobilier courant (tables, chaises, bureaux, etc.). Par contre, le gros mobilier (caisse, comptoir, rayonnage, etc.) doit être réalisé en matériaux de catégorie M3, ou rendus tels par ignifugation.

4. VELUMS - PLAFONDS - FAUX PLAFONDS

Les stands possédant un plafond, un faux plafond ou un vélum plein et ceux possédant un niveau en surélévation doivent avoir une surface inférieure à 300 m².

Si la surface couverte est supérieure à 50 m², des moyens d'extinction appropriés, servis en permanence par au moins un agent de sécurité, doivent être prévus pendant la présence du public.

Vélums

Au Centre de congrès Prouvé, non défendus par un réseau d'extinction automatique à eau, les vélums doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Ils doivent en outre être pourvus d'un système d'accrochage efficace pour empêcher leur chute éventuelle et être supportés par un réseau croisé de fil de fer de manière à former des mailles de 1 m² maximum.

Plafonds et faux plafonds

Les plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Toutefois il est admis que 25 % de la surface totale de ces plafonds soient en matériaux de catégorie M2. Sont compris dans ce pourcentage les luminaires et leurs accessoires.

D'autre part, si les éléments constitutifs des plafonds et faux plafonds sont ajourés ou à résille, ils peuvent être en matériaux de catégorie M2 lorsque la surface des pleins est inférieure à 50 % de la surface totale de ces plafonds et faux plafonds.

Dans tous les cas, la suspente et la fixation des plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0. Lorsque des matériaux d'isolation sont placés dans le plénum, ils doivent être de catégorie M1.

Les plafonds et faux plafonds sont interdits dans le hall 3 du Centre prouvé.

5. IGNIFUGATION

La garantie de classement de réaction au feu des matériaux employés dans les halls d'exposition doit être fournie sur demande du chargé de sécurité, sous forme de labels, procèsverbaux ou certificats. Des revêtements et matériaux satisfaisant aux exigences de la sécurité sont en vente chez les commerçants spécialisés qui doivent fournir les certificats correspondant au classement du matériau. Pour obtenir la liste de ces commerçants, s'adresser au :

GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS CONTRE L'INCENDIE – 10 rue du Débarcadère – 75017 PARIS Tél.: (+33) 1 40 55 13 13

L'ignifugation peut conférer la qualité M2 à des matériaux qui, à l'état normal, sont moyennement ou facilement inflammables. Elle peut se faire par pulvérisation d'un liquide spécial, par application au pinceau d'une peinture ou d'un vernis spécial, ou par trempage dans un bain spécial.

Les travaux d'ignifugation peuvent être exécutés :

- soit par les décorateurs, qui doivent être en mesure de fournir tous les renseignements concernant le traitement du matériau,
- o soit par un applicateur agréé qui délivre à l'Exposant un certificat d'un modèle homologué sur lequel sont portés : la nature, la surface et la couleur du revêtement traité, le produit utilisé, la date de l'opération, le cachet et la signature de l'opérateur. Les coordonnées des applicateurs agréés peuvent être obtenues auprès du GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS DE L'IGNIFUGATION (GTFI) –

10 rue du Débarcadère – 75017 PARIS Tél.: (+33) 1 40 55 13 13

NOTA: l'ignifugation ne peut être pratiquée que sur des panneaux en bois ou sur des tissus naturels ou comportant une forte proportion de fibres naturelles. Elle est impossible sur les tissus synthétiques et plastiques. TRÈS IMPORTANT: les procès-verbaux d'origine étrangère ne peuvent être pris en considération. Seuls les procès-verbaux émanant de laboratoires agréés français sont acceptés.

II. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

1. CONCEPTION DES INSTALLATIONS

L'installation électrique de chaque stand doit être protégée à son origine contre les surintensités et contre les défauts à la terre. Toutes les masses métalliques doivent être interconnectées et reliées à la prise de terre du coffret du branchement électrique du stand. Les connexions électriques doivent être disposées à l'intérieur de boîtes de déviation. Les dispositifs de coupures électriques doivent être accessibles en permanence au personnel du stand.

2. MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

Tous les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

Câbles électriques

Les câbles électriques doivent être isolés pour tensions minimales de 500 volts, ce qui interdit notamment le câble H-03-VHH (Scindex). N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection. L'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection unique.

Conducteurs

L'emploi de conducteurs de section inférieure à 1,5 mm² est interdit.

Appareils électriques

Les appareils électriques de classe 0* doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 MA. Les appareils électriques de classe 1* doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant. Parmi les appareils électriques de classe II*, ceux portant le signe CE sont conseillés.

* au sens de la norme NF C20-030

Prises multiples

Seuls sont autorisés les adaptateurs ou boîtiers multiples à partir d'un socle fixe (blocs multiprises moulés).

Enseignes lumineuses à haute tension

Les enseignes lumineuses à haute tension situées à portée du public ou du personnel travaillant sur le stand doivent être protégées, et en particulier les électrodes, par un écran en matériau de catégorie M3 au moins.

La commande de coupures doit être signalée et les transformateurs placés en un endroit ne pouvant créer un danger pour les personnes, et leur présence signalée par une pancarte « Danger, haute tension ».

Les masses métalliques seront obligatoirement mises à la terre

Lampes à halogène (norme EN 60598)

Les luminaires des stands comportant des lampes à halogènes doivent :

- o être placés à une hauteur de 2,25 mètres au minimum,
- être éloignés de tous matériaux inflammables (au moins à 0,50 mètre des bois et autres matériaux de décoration),
- o être fixés solidement,
- o être équipés d'écrans de sécurité (verre ou grillage à mailles fines) assurant la protection contre les effets dus à l'explosion éventuelle de la lampe.

III. ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS

Les moyens de secours doivent rester visibles et accessibles en permanence.

L'accès aux différents moyens de secours (poteaux d'incendie, robinets d'incendie armés, postes téléphoniques, extincteurs, commandes de trappes d'évacuation de fumées, etc.) doit être constamment libre et dégagé de tout obstacle en limitant l'accès ou l'usage.

Robinet d'incendie armé (RIA)

Sur les stands dont l'emplacement inclut un robinet d'incendie armé, un passage d'un mètre de large doit être laissé libre de tout encombrement, depuis l'appareil, perpendiculairement et jusqu'à l'allée de circulation du public.

La présence de panneaux ou tissus pour masquer l'appareil est strictement interdite.

IV. CONSIGNES D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de paille, de carton, etc.

Un nettoyage régulier quotidien doit débarrasser les locaux des poussières et des déchets de toutes natures. Tous les déchets et détritus provenant du nettoyage et du balayage seront enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public, et transportés hors de l'établissement.

L'Exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand, et devra prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.

V. RÈGLES PARTICULIÈRES AU CENTRE PROUVÉ

Les restrictions particulières suivantes sont en vigueur au Centre de congrès prouvé :

Sont interdits dans les halls:

- o les tentes,
- o les ballons gonflés avec un gaz inflammable et/ou toxique.
- o la présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs,
- l'acétylène, l'oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques,
- o les gaz liquéfiés, liquides inflammables,...
- o les flammes (bougies...),
- o les moteurs thermiques ou à combustion,
- o les dispositifs lumineux clignotants (gyrophares, stroboscopes, ...) ou de type laser,
- o les générateurs de fumée.

VI. MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SOUMIS À DÉCLABATION

Stands en surélévation ou à étage, plafonds

Si le règlement technique de l'exposition prévoit la possibilité d'installer des stands en surélévation, des plafonds ou des vélums, l'exposant doit en faire la demande à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci en précisant notamment le détail des aménagements, les matériaux employés et les mesures de sécurité qu'il a prévues.

Substances, appareils et machines présentant un risque spécifique

L'exposant doit adresser au Chargé de Sécurité de l'Organisateur, pour transmission à l'Autorité compétente <u>au plus tard 60</u> (soixante) jours avant la date d'ouverture de la manifestation <u>au public</u>, les déclarations et les demandes d'autorisation nécessaires concernant la mise en œuvre de substances, appareils et machines en fonctionnement présentant un risque spécifique :

Les demandes d'autorisations particulières

Elles concernent les équipements ou l'utilisation des substances énumérées ci-après :

- o des machines ou appareils en fonctionnement (Article T39 de l'arrêté du 18 novembre 1987)
- o moteurs thermiques à combustion (Article T41 de l'arrêté du 18 novembre 1987),
- o machines utilisant des substances radioactives ou génératrices de rayons X (Article T43 de l'arrêté du 18 novembre 1987),
- o acétylène, oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques (Article T45 §2 de l'arrêté du 18 novembre 1987).

Les déclarations d'installations (Articles T8 de l'arrêté du 11 janvier 2000 et T39 de l'arrêté du 18 novembre 1987) concernent :

o les lasers,

- o les gaz liquéfiés
- o les installations électriques supérieures à 100 KW,
- o les liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs automobiles).
- o les machines générant un champ magnétique

Les documents afférents aux autorisations particulières ou aux déclarations précitées doivent être adressés par *l'exposant* au chargé de sécurité.

L'Exposant dispose à cet effet du FORMULAIRE N°5 : DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT page 14.

VII. CHARGÉ DE SÉCURITÉ

Pour toutes questions relatives à la sécurité incendie de l'exposition, veuillez contacter :

José LAZZARIN

17 rue de la Xavée 88200 Remiremont <u>Portable</u>: 06 17 69 23 70 <u>E-mail</u>: joselazzarin@yahoo.fr